**Liste des délibérations**
**Séance du Conseil Municipal du 27 NOVEMBRE 2025**

Présents : ARGENTIER Mathieu - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – DELMAS Michel - FORMENTIN CALMELS Cécile - ISSERTE METGE Delphine - JUERY Thomas - LAGRIFFOUL Jérôme – MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien - POSSEME Sandrine –TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre – VAN HERPEN Henri
Absents excusés : BEZAMAT Caroline (pouvoir à Sandrine POSSEME) - BREFUEL Jean-Marie (Pouvoir à Pierre-Yves MIQUET)
Absent : Jérôme LEMOUZY

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Cécile FORMENTIN CALMELS
*Vote à l'unanimité*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025**
*Vote : 12 voix Pour et 6 abstentions (Evelyne BRESSOLIS GINESTY – Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Sandrine POSSEME – Henri VAN HERPEN)*

**Délibération pour nommer des nouvelles voies nécessaires à la finalisation de l'adressage sur la commune**
Le Conseil Municipal valide la liste définitive des voies de la commune afin de finaliser l'adressage.
*Vote : 16 voix Pour et 2 abstentions (Delphine ISSERTE METGE – Sébastien PICARD)*

**Délibération pour valider le choix des entreprises à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Palmas**
L'appel d'offre pour le lot 1 maçonnerie ayant été infructueux, une consultation est toujours en cours. De fait, la délibération est annulée.

**Budget principal : décision modificative n°2**
Le conseil municipal valide une ouverture de crédits et un transfert de crédit afin de pallier l'insuffisance de crédits inscrits sur le chapitre 012 – charges de personnel
*Vote : 14 voix Pour et 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Henri VAN HERPEN)*

**Délibération pour valider l'adhésion au contrat d'assurance statutaire du personnel 2026-2029 du Centre de Gestion de l'Aveyron**
Pour faire suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion de l'Aveyron, le Conseil Municipal valide la proposition de l'assureur CNP pour garantir l'assurance statutaire des agents IRCANTEC et CNRACL, pour la période 2026/2029.
*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour fixer la participation de la commune à la prévoyance santé des agents**
Dans le cadre de l'obligation pour les communes à compter du 1er janvier 2026 de contribuer à la prévoyance santé des agents, le conseil municipal fixe, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial, propose de verser une participation à 40 € /mois/agent. Seuls les agents titulaires d'un contrat individuel labellisé pourront en bénéficier.
*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable du SMAEP Montbazens Rignac en 2024**
Le Conseil Municipal valide le RPQS 2024 transmis par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable.
*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour approuver le nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie**

Le Conseil Municipal, confirme son adhésion à l'Agence Départementale et à ses services pour l'instruction règlementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et la rédaction d'actes en la forme administrative, et valide de règlement intérieur.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour valider les échanges de terrains en vue de la création d'une voie à Cruéjouls et autoriser la signature de l'acte**

Dans le cadre du dossier en cours avec la SAFER pour créer un chemin à Cruéjouls qui reliera la RD 988 au Chemin des Faysses et qui permettra aux engins agricoles et animaux de ne plus traverser le village, le Conseil Municipal,

- Confirme son accord pour l'acquisition auprès de la SAFER, d'une partie de la parcelle mère cadastrée ZE 92 (parcelles filles ZE 184 185 187), conformément au découpage établi par le Cabinet ABC géomètres.
- Valide les conditions de la promesse unilatérale d'achat établi par la SAFER et s'engage à lui verser la somme de 14 580 €.
- Valide les conditions de la promesse unilatérale de vente à Monsieur Nicolas TROUSSELIER, de la parcelle ZC 47, d'une contenance de 68 a 60 dont le prix de vente fixé à 6 000 €.
- S'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et d'actes pour l'ensemble des transactions liées à ce dossier
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour statuer sur une demande d'occupation de la parcelle ZE 169 à Cruéjouls**

Le Conseil Municipal, valide la demande d'un administré, d'occuper la parcelle communale située au-dessus du lotissement Palauzet, pour faire pâturer un cheval, et décide :

- d'accepter cette proposition par la signature d'un bail petite parcelle sur une surface d'environ 8 400 m² (hors partie ayant fait l'objet d'un bail pour l'implantation de l'antenne). La clôture provisoire et l'entretien de la parcelle seront à la charge du preneur.
- Fixe un tarif annuel d'un montant de 120 € pour l'année 2026, révisable suivant l'indice des fermages.
- Autorise Madame le Maire à signer un bail petite parcelle

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour valider le remboursement d'achats effectués par des élus**

Le Conseil Municipal, valide le remboursement d'achats effectués par des élus pour la collectivité, conformément aux justificatifs présentés.

*Vote à l'unanimité*

Fin de séance à 21 h 15